

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

REF : DJS2011004

Signataire : ML/CD

OBJET :Participation de la commune d'Aubervilliers à l'action Service Volontaire Européen du programme européen "Jeunesse en Action"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que l'action Service Volontaire Européen va permettre de renforcer la mise en œuvre d'une politique active en matière de jeunesse et de relations internationales, favorisant ainsi la citoyenneté et la mobilité européenne des jeunes, la découverte de la diversité culturelle et le développement de l'insertion professionnelle,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE: la participation de la commune d'Aubervilliers à l'action Service Volontaire Européen du Programme Européen « Jeunesse en Action ».

Le Maire

Jacques SALVATOR